

03.06.2025 – 08:00 Uhr

Camping sauvage : qu'est-ce qui est autorisé et qu'est-ce qui ne l'est pas ?



Vernier/Ostermundigen (ots) -

Les gens qui partent camper le week-end ou pendant les vacances ne souhaitent pas forcément passer la nuit dans un camping : ils recherchent parfois une plus grande proximité avec la nature. En principe, le camping sauvage n'est pas interdit en Suisse. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il est autorisé partout. Les campings non conventionnels avec surface boisée offrent des alternatives idylliques et paisibles dotées d'infrastructures.

Passer la nuit dans la nature a un parfum d'aventure. L'expression "camping sauvage" désigne le fait de camper avec sa tente ou son van dans des endroits non aménagés en dehors des terrains de camping. Dans le cas d'un bivouac, on renonce totalement à un "toit" au-dessus de la tête et on passe la nuit à la belle étoile. En principe, le camping sauvage n'est pas interdit en Suisse, mais quelques règles doivent être respectées.

Cela ne varie pas seulement d'un canton à l'autre

En Suisse, la réglementation du camping sauvage n'est pas définie au niveau cantonal, mais peut varier d'une commune à l'autre. Le mieux est de se renseigner sur place auprès de la commune concernée ou de la police avant d'installer sa tente. Dans le cas d'un terrain privé, il convient de contacter le ou la propriétaire. Il n'y a pas d'exception dans les espaces naturels protégés, les districts francs ou les zones de tranquillité pour la faune : dans ces endroits, il est systématiquement interdit de faire du camping sauvage.

Quiconque recherche la proximité avec la nature doit aussi la respecter. Sur un emplacement adapté, il convient de tenir compte des animaux sauvages et surtout d'éviter de faire du bruit. En outre, l'allumage d'un feu n'est généralement pas autorisé, surtout lorsqu'il existe un risque d'incendie de forêt. En cas d'intempéries, mieux vaut renoncer au camping sauvage. Et pour finir, le plus important : il ne faut en aucun cas laisser des restes de nourriture et tous les déchets doivent être emportés.

L'alternative : les campings non conventionnels

Les campeurs et campeuses sauvages qui ne souhaitent pas renoncer totalement à un minimum d'infrastructure, mais qui recherchent l'originalité, trouveront dans les campings TCS sélectionnés des alternatives paisibles et

proches de la nature. D'une part, dans les Grisons, avec les campings de Disentis et son lac de baignade, de Thusis sur le Rhin postérieur ou de Scuol. Ces installations permettent de camper en forêt dans un environnement naturel. Le camping tessinois de Gordevio, sur les rives de la Maggia, permet de faire le plein d'aventure, comme celui de Bönigen, situé dans un cadre idyllique au bord du lac de Brienz, et celui d'Orbe, en Suisse romande, dans le nord du canton de Vaud, où camper dans la pinède avec vue sur les vignobles offre une expérience unique.

Où peut-on faire du camping sauvage en Europe ?

Dans la plupart des pays européens, le camping sauvage est interdit ou fortement limité. Les amateurs de camping trouveront un aperçu sur la page Camping du TCS :

[Où peut-on faire du camping sauvage en Europe?](#)

Contact:

Jordan Girod, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch
www.presse-tcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100932175> abgerufen werden.